



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUILLET 2025

Date de la convocation : **vendredi 11 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet le conseil municipal de la commune de VIEUX-FORT s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du procès-verbal du jeudi 05 juin 2025

- 1. Délibération portant sur le recours aux accords-cadres à bons de commande**
- 2. Délibération sur un projet de lecture-écriture RASED de l'école Auguste FELER**
- 3. Délibération portant sur le déclassement et cession d'un délaissé de voirie sis au droit de la route Général Faidherbe BOURGEOIS à l'Anse DUPUY**
- 4. Délibération portant sur la tarification de la régie des recettes**
- 5. Délibération portant sur la signature de la convention territoriale global (CTG) de VIEUX-FORT avec la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe : présentation diagnostic territorial**
- 6. Délibération portant création d'emplois permanents à la commune de Vieux-Fort**
- 7. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service avec DOCAPOSTE pour la dématérialisation des bulletins de paie et indemnités**
- 8. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service pour la dématérialisation des titres restaurants**
- 9. Délibération portant sur une demande d'accompagnement financier partiel d'un stage scientifique à l'Institut de Cardiologie de Montréal (janvier-juin 2026)**
- 10. Délibération portant sur une demande de financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**
- 11. Délibération portant sur la cérémonie des bacheliers session 2025**
- 12. Délibération portant sur l'inauguration du stand artisanal Théophile CELINAIN**
- 13. Délibération sur l'organisation de la fête patronale 2025**
- 14. Questions diverses**

Etaient Présents : (MM). : Héric ANDRE, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Marlène DELANNAY, Claudine MONTHOUEL, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Carole CASTELNEAU, Charles BOURGEOIS, Jennifer MARCIN, Ruddy CARRIERE ;

Excusés : MM. : Linda SAMUEL (*procuration donnée à Mme Jennifer MARCIN*), BOURGEOIS Gladys (*procuration donnée à Rudia TALBOT*), Olivier Amédée RENIA (*procuration donnée à Kessy RENIA BOURGEOIS*)

Absents : MM. : Emile Rolland PLANTIER, Dylan BOURGEOIS, Célia DELANNAY, Anselme RENIA

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil d'avoir répondu à sa convocation ;

Heure de début : 09h01– Salle de délibérations ;

La séance est ouverte ;

Le maire propose de modifier l'ordre du jour en supprimant **le point n°4 sur la tarification des recettes** à la suite du report d'une réunion ainsi que **le point n°11 concernant la cérémonie des bacheliers session 2025** n'ayant que très peu d'inscrits à ce jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié est le suivant :

Lecture du procès-verbal du jeudi 05 juin 2025

- 1. Délibération portant sur le recours aux accords-cadres à bons de commande**
- 2. Délibération sur un projet de lecture-écriture RASED de l'école Auguste FELER**
- 3. Délibération portant sur le déclassement et cession d'un délaissé de voirie sis au droit de la route Général Faidherbe BOURGEOIS à l'Anse DUPUY**
- 4. Délibération portant sur la signature de la convention territoriale global (CTG) de VIEUX-FORT avec la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe : présentation diagnostic territorial**
- 5. Délibération portant création d'emplois permanents à la commune de Vieux-Fort**
- 6. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service avec DOCAPOSTE pour la dématérialisation des bulletins de paie et indemnités**
- 7. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service pour la dématérialisation des titres restaurants**
- 8. Délibération portant sur une demande d'accompagnement financier partiel d'un stage scientifique à l'Institut de Cardiologie de Montréal (janvier-juin 2026)**
- 9. Délibération portant sur une demande de financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**

10. Délibération portant sur l'inauguration du stand artisanal « Théophile CELINAIN »

11. Délibération sur l'organisation de la fête patronale 2025

12. Questions diverses

Lecture du procès-verbal du jeudi 05 juin 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à choisir un(e) secrétaire de séance. Madame RENIA BOURGEOIS Kessy propose sa candidature. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur CARRIERE Ruddy quitte la salle à 09h27 et revient à 9h29.

Monsieur le Maire félicite le travail de précision réalisé pour la rédaction du procès-verbal qui retrace au détail près, le déroulé du dernier conseil municipal du jeudi 05 juin 2025.

Madame MARCIN Jennifer fait deux observations :

- 1^{ère} observation : Présence d'une incohérence sure, entre le nombre de présents/excusés et le décompte des voix lors du vote aux pages 3 et 10. En effet, Madame DELANNAY Célia, présente au début de séance, quitte la salle en donnant procuration. Cette procuration devrait être indiquée dans le texte et non dans les « présents, excusés et absents » pour éviter toutes confusions dans les votes.
- 2^{ème} observation : L'effectif du vote des points 5 et 6 sont incorrects.

Monsieur le Maire présente des excuses pour ces coquilles. Confirme que Madame DELANNAY Célia a donné procuration et affirme que ces erreurs seront corrigées. Aucune remarque additionnelle n'a été consignée, le Maire décide de passer au vote pour l'approbation du procès-verbal du jeudi 05 juin 2025.

Résultat du vote :

Pour : **14**

Contre : 0

Abstention : **1**

Décision : Le procès-verbal du 05 juin 2025 est adopté à la majorité des membres présents, soit 14 voix pour, et 1 abstention.

Monsieur le Maire propose d'aborder, en priorité le point n°4 concernant la présentation des travaux préparatoires à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) animé en visioconférence par Madame VALVERT Véronique, Manager du Pôle Action Sociale de la CAF Guadeloupe

1. Délibération portant sur la signature de la convention territoriale global (CTG) de VIEUX-FORT avec la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe : présentation diagnostic territorial

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu trois rencontres avec les intervenants de la CAF, dont deux d'entre elles ont porté sur le projet social de territoire sur la commune de Vieux-Fort et qu'il est de son devoir de mettre en place ce programme d'aide ainsi que des réunions de synthèses avec les acteurs du projet.

Madame VALVERT présente le projet de Convention Territoriale Globale des services aux familles.

Monsieur le Maire a quitté la salle à 10h00 et est revenu à 10h10.

Madame VALVERT indique que la signature de cette convention avec la CAF va permettre de mettre à disposition l'ingénierie de la CAF, dont les acteurs vont accompagner les administratifs ou les acteurs de tissus associatifs à mettre en œuvre des appels à projet.

Monsieur BOURGEOIS Charles quitte la salle à 10h06 et revient à 10h09.

Monsieur le Maire quitte à nouveau la salle à 10h11 et revient à 10h18.

Madame MONTHOUEL quitte la salle à 10h16 et revient à 10h18.

Monsieur le Maire remercie Madame VALVERT pour son intervention et invite l'assemblée à faire part d'éventuelles observations supplémentaires.

Il remercie les élus qui se sont beaucoup impliqués dans ces travaux préparatoires.

Il souligne que depuis janvier 2025, les maires ont l'obligation des maires de mettre en place des actions sociales individuelles ou collectives pour les administrés de sa commune d'où la nécessité d'avoir une délibération pour permettre la signature de la CTG ⁽¹⁾.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée d'un constat social qui lui a été fait par les acteurs de la CAF à la suite d'insuffisances remarquées au sein de la commune. Il explique donc la nécessité de mettre en place des actions sociales pour pallier ces manquements et donc permettre aux habitants de bénéficier des aides de l'état pour ce qu'ils leur sont dû.

Il informe que la signature officielle de cette CTG est prévue le 29 juillet 2025 et remercie Madame VALVERT pour son intervention.

Le Maire vérifie si des observations restent à formuler. Aucune observation n'a été relevée, le Maire décide de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

⁽¹⁾ Depuis janvier 2025, les communes sont invitées à signer une CTG avec la CAF définissant les services sociaux fournis aux familles (petite enfance, logement, accès aux droits, etc.) afin d'établir une stratégie d'intervention locale cohérente. Les maires doivent mettre en œuvre des actions définies dans le règlement intérieur d'action sociale de la CAF du département, en les adaptant aux besoins locaux et au public concerné.

DECISION : La délibération portant sur la signature de la convention territoriale global (CTG) de VIEUX-FORT avec la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe : présentation diagnostic territorial est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération portant sur le recours aux accords-cadres à bons de commande

Monsieur le Maire explique que cette délibération fait état de l'utilité d'un accord permettant de commencer des travaux dont les financements n'obligent pas mettre en place les procédures des marchés d'appel d'offres.

Des travaux réalisés pour faciliter d'une part l'entrée du stade ainsi que celle de l'école et d'autre part de gagner du temps pour éviter tout encombrement le matin entraient dans ce cadre.

Cette délibération est la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins ponctuels :

- De la voirie
- Du problème de l'enclos dont les prix de réparation d'une partie de l'enclos et l'entrée du parking étaient estimés à deux cent mille euros contre quarante mille euros avec le marché de bon de commande.
- Du problème de rejets d'effluents domestiques (eaux de canalisations, de cuisine, de lessive, douche et WC) dans les canalisations et l'environnement repérés au niveau de la Rue Milton DELANNAY et la Route de TIBOIS.
- Des travaux d'urgence au niveau de l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire déplore l'intervention malencontreuse d'un élu venant s'opposer au bon déroulement des travaux sur la route de Tibois. Les marchés à bon de commande permettront la réalisation des travaux dès lors que les impératifs seront mis à la connaissance de la commune.

À la suite de son intervention, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée, il passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Décision : La délibération portant sur le recours aux accords-cadres à bons de commande est adoptée à la majorité des membres présents, soit 12 voix pour et 3 abstentions.

3. Délibération sur un projet de lecture-écriture RASED de l'école Auguste FELER

Monsieur le Maire expose le sujet de Madame Noëlle CHANDLER, enseignante spécialisée à l'école Auguste FELER, puis demande s'il y a des questions.

Madame TALBOT Rudia demande plus d'explications sur les sujets et le détail du coût de l'opération.

Monsieur le Maire informe que le montant s'élève à mille deux cent soixante euros (1 260 €).

Madame MARCIN Jennifer souhaite connaître le nombre d'élèves bénéficiaires de ce projet lecture-écriture.

Monsieur le Maire fait savoir que l'effectif des élèves bénéficiant du projet de lecture-écriture varie d'une année à l'autre, en fonction des besoins recensés.

Madame TALBOT Rudia ajoute que certaines problématiques émergent au cours de l'année de même que le signalement des élèves concernés par ce projet, ce qui influence l'effectif total des élèves.

Monsieur le Maire ne pas être en mesure de donner le chiffre exact d'enfants pris en charge dans cette opération compte tenu de ces changements.

Monsieur GELARD Didier souligne tout de même l'importance de mettre en œuvre ce projet quel que soit le nombre d'enfant comptabilisé.

Monsieur le Maire confirme la nécessité du projet lecture-écriture pour les élèves bénéficiant d'un accompagnement spécifique.

Madame MONTHOUEL Claudine relève la date de fin du projet fixé à l'année 2028.

Monsieur le Maire confirme qui s'agit d'un projet qui s'étale sur trois années et qu'il en discutera avec Madame CHANDLER pour avoir plus de détails sur cette durée.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des questions subsistent.

En absence de question le Maire passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

DECISION : La délibération portant sur un projet de lecture-écriture RASED de l'école Auguste FELER est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire indique que la question financière posée en amont sera étudiée avec la responsable du projet.

4. Délibération portant sur le déclassement et cession d'un délaissé de voirie sis au droit de la route Général Faidherbe BOURGEOIS à l'Anse DUPUY

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit d'une parcelle située à l'entrée de l'Anse-Dupuy. Cet espace sera utilisé dans le but d'accroître l'attractivité de l'Anse-Dupuy et de Vieux-Fort. Des formalités cadastrales seront effectuées en vue de la mise en place du projet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est portée à l'attention de l'assemblée, il passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

DECISION : La délibération portant sur le déclassement et cession d'un délaissé de voirie sis au droit de la route Général Faidherbe BOURGEOIS à l'Anse DUPUY est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire insiste que la collectivité et les promoteurs engagés vont utiliser cet espace pour encourager le développement économique de la commune.

5. Délibération portant création d'emplois permanents à la commune de Vieux-Fort

Monsieur le Maire exprime les difficultés liées à l'effectif du service technique (fin de contrat des services civiques). Néanmoins, il indique que malgré ce manque de personnel, tous les retours qu'il a pu recevoir sont positifs concernant les efforts des agents du service technique. Malgré tout, le nombre d'agents n'est pas en accord avec les besoins de la commune et c'est pour cela qu'il a choisi de délibérer sur la création d'emplois permanents à la commune de Vieux-Fort.

Il s'agit de délibérer sur la création de quatre emplois permanents, à temps non complet, pour l'entretien et l'embellissement de l'environnement de la commune. L'objectif est de rattraper le retard pour assurer la salubrité de l'espace public.

N'ayant relevé aucune remarque, le maire passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

DECISION : La délibération portant création d'emplois permanents à la commune de Vieux-Fort est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service avec DOCAPOSTE pour la dématérialisation des bulletins de paie et indemnités

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la dématérialisation est devenue obligatoire pour les collectivités territoriales et que cela permet de faciliter les démarches. Au cours de ses voyages professionnels avec les dirigeants de la Poste, il a pu observer que la dématérialisation était bel et bien ancrée dans le quotidien des citoyens, ayant un code pour leurs papiers administratifs personnels et professionnels.

Monsieur CARRIERE Ruddy ajoute que grâce au contrôle numérique, les agents peuvent avoir une fiche de paie et facilite le traitement des fiches de paie en évitant le classement manuel des fiches de paie et le risque éventuel de dégradation des bulletins liés au temps et à intempéries.

Madame MALESPINE Rosie explique que la Poste a mis en place le même système avec l'identité numérique. Monsieur CARRIERE Ruddy dit que cette année ils sont passés au numérique dans son propre service et que cela représente un avantage pour les agents mais également, une bonne avancée pour la collectivité de Vieux-Fort.

A la suite de ces échanges et n'ayant aucune autre observation, Monsieur le Maire passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

DECISION : La délibération portant adhésion au contrat de prestation de service avec DOCAPOSTE pour la dématérialisation des bulletins de paie et indemnités est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service pour la dématérialisation des titres restaurants

Monsieur le Maire souligne l'importance de la dématérialisation des titres restaurants, qui deviendra obligatoire dès 2026 selon Madame Olivia GREGOIRE, ministre chargée des Petites et moyennes entreprises et du Commerce. L'agent décidera de donner son accord ou non, mais le format numérique offre une sécurité en cas de perte ou de vol dont il sera possible de verrouiller la carte et de la réactiver par la suite, ce qui n'est pas possible avec le format papier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'a été signalée, il passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décision : La délibération portant adhésion au contrat de prestation de service pour la dématérialisation des titres restaurants est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. Délibération portant sur une demande d'accompagnement financier partiel d'un stage scientifique à l'Institut de Cardiologie de Montréal (janvier-juin 2026)

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite aider les administrés qui ont une vision professionnelle ayant pour objectif de participer au développement de la Guadeloupe

Madame TALBOT Rudia alimente ses propos en approuvant cette demande et les projets liés à ce stage en accord avec les problématiques du territoire (exemple : la chlordécone et les impacts sanitaires sur la population).

Monsieur CARRIERE Ruddy affirme que ce projet valorise la commune de Vieux-Fort et qu'il est fier de voir que la jeunesse vieux-fortaine mène un projet aussi élaboré et qui n'hésite pas à franchir les barrières géographiques.

Madame DELANNAY Marlène ne voit aucun inconvénient au financement de ce projet.

Monsieur le Maire ajoute que le montant demandé n'est pas excessif et sera bien entendu accordé.

La somme retenue s'élève à 1 800 €.

Aucune remarque n'est émise, il passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décision : La délibération portant sur une demande d'accompagnement financier partiel d'un stage scientifique à l'Institut de Cardiologie de Montréal (janvier-juin 2026) est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. Délibération portant sur une demande de financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Monsieur le Maire souligne que la signature qu'il entreprend de faire avec la CAF est une convention globale qui intègre cette demande ; ce qui permet d'avoir recours à l'enveloppe budgétaire qui a été donné à la commune de Vieux-Fort pour financer ses projets.

Il explique que pendant les deux mois de vacances, la commune peut prendre la responsabilité de s'occuper d'enfants dont les parents ne peuvent s'en occuper de part leurs contraintes professionnelles ou personnelles avec l'ouverture du centre ALSH. Cet accueil serait un espace encadré par des agents qui pourront s'occuper et animer des ateliers ludiques et créatifs pour limiter l'errance des enfants dans la rue. Monsieur le Maire exige que ce service soit en continu durant ces deux mois quelques soit les congés des agents afin de permettre la continuité du service.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame MARCIN Jennifer informe que le montant du financement du BAFA n'est pas indiqué sur la délibération.

Monsieur le Maire lui répond que le montant dépend de l'organisme de formation sollicité et retenu.

Madame MONTHOUEL Claudine ajoute que l'agent a déjà commencé sa formation et qu'il s'agit de solder et terminer celle-ci. Ensuite, l'agent pourra travailler sur des dispositifs d'accueil et d'animation dans la commune.

Madame TALBOT Rudia fait part à Madame MARCIN Jennifer qu'à l'article 2 de la délibération il est stipulé qu'il y a une procédure pour estimer le prix de financement.

Madame MONTHOUEL Claudine porte à l'assemblée une information essentielle sur le cas de l'agent dont la dernière session de formation est limitée à septembre/novembre.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la signature de la convention CTG pour financer les projets professionnels et permettre l'évolution professionnelle des agents communaux.

Consécutivement à ses échanges, Monsieur le Maire décide de passer au vote si aucune observation n'est portée à l'attention de l'assemblée.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décision : La délibération portant sur une demande de financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. Délibération portant sur l'inauguration du stand artisanal Théophile CELINAIN

Monsieur le Maire partage à l'assemblée que le stand sert actuellement de dépôt. L'enjeu de cette inauguration est de dédier ce stand à l'artisanat et à l'exposition de produits artisanaux ou pour les agriculteurs. Il s'agit d'intégrer cette espace dans les atouts qui accroissent l'attractivité de la commune et qui permettraient aux artisans vieux-fortains de faire connaître leur travail au public.

Il ajoute que cette inauguration permet de mettre en lumière les personnes qui ont participé au développement de la commune et vise à mobiliser la génération des jeunes pour leur adhésion et leur soutien à des actions sociales dans le cadre de la promotion de l'activité artisanale.

Monsieur le Maire propose de nommer ce stand « Théophile CELINAIN » en hommage à cet ancien vannier qui confectionnait des objets artisanaux et d'autres récipients (paniers, corbeilles, etc...) utilisés par la population. Il souhaite le mettre à l'honneur pour ses créations utiles lors de l'inauguration de ce stand.

De plus, le Parc National a réalisé un atelier autour de la vannerie le mercredi 16 juillet au CMACS de Vieux-Fort dont les créations et objets réalisés seront exposées si accord.

Aucune remarque n'est faite. Monsieur le Maire dit avoir proposé au service technique de faire un devis pour avoir au moins un robinet, des sources d'électricité et un branchement électrique pour les artisans qui vont venir mettre en lumière leur travail. Il explique avoir demandé à la société GETELEC de mettre un place un coffret définitif avec des kits pour ravitailler le stand.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Monsieur MICHINEAU Magloire affirme que c'est un beau projet à valoriser lors de la fête patronale.

Suite à cela, Monsieur le Maire passe au vote pour cette délibération afin d'affecter ce stand à l'activité artisanale et de le nommer « Théophile CELINAIN ».

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décision : La délibération portant sur l'inauguration du stand artisanal Théophile CELINAIN est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. Délibération sur l'organisation de la fête patronale 2025

Le Maire explique que, face aux risques de débordements, de nombreuses communes ont réduit leurs fêtes au strict minimum, sous surveillance de la gendarmerie. Il cite en exemple un incident survenu lors de la fête de la musique, où des interpellations ont attiré l'attention de la foule. L'objectif est désormais d'assurer des festivités plus calmes et maîtrisées.

Monsieur GELARD Didier informe que dans le cadre de la fête patronale débute en fin juillet avec la fête du sport, incluant des démonstrations de tennis pour susciter l'intérêt. Il annonce un concours de jongles et une initiation au tennis le 29 juillet, ainsi que des tournois de football organisés par la JVF les 1er et 2 août.

Il précise que celle-ci commencera le samedi 9 août à 18h00 avec un podium, suivi d'une cérémonie officielle le dimanche 10 août.

Il indique que le CMACS de Vieux-Fort organise tout au long du mois de juillet des activités variées dans plusieurs quartiers, incluant loisirs, sport, culture, cuisine et autres animations.

Monsieur GELARD Didier fait savoir que le 21 juin, le CMACS a présenté une pièce de théâtre sur des figures emblématiques de Vieux-Fort, "les illustres Vieux-Fortains", et que la fête patronale poursuivra cette dynamique en mettant à l'honneur des personnalités marquantes de la commune. De plus, il ajoute que la commune recevra la venue d'une association Mornaliennne le dimanche 20 juillet pour découvrir nos associations de quadrille et de broderie.

Monsieur le Maire annonce que le dimanche 10 août sera animé, avec la présence d'un orchestre et de groupes de danse traditionnelle de quadrille en live.

Monsieur MICHINEAU Magloire quitte la salle à 11h39 et revient à 11h44.

Le Maire souligne l'importance pour chaque commune d'avoir une identité propre. À Vieux-Fort, trois représentations sur les Kalinagos ont déjà été réalisées, et l'objectif est d'impliquer un Kalinago dans la fête patronale. Il souhaite faire de Vieux-Fort une commune à forte identité kalinago, avec, à terme, un mémorial dédié, à l'image de celui de Saint-Claude. Il affirme son désir et sa volonté que Vieux-Fort obtienne le label « Ville d'art et d'histoire ».

Il précise que la fête contribuera à prévenir les situations difficiles, notamment avec la jeunesse. L'État a demandé aux maires de communiquer le programme des animations d'une commune un mois à l'avance, afin de permettre une meilleure coordination avec les services de secours et de sécurité en cas d'urgence.

Madame MONTHOUEL Claudine fait part d'une loi parue le 1^{er} juillet 2025 pour mettre une série de mesures pour renforcer la lutte contre le tabac et la protection des plus jeunes avec l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs et souligne l'importance de mettre en pratique cette législation avec des campagnes de sensibilisation. Monsieur le Maire déplore la consommation de substances illicites par des jeunes de moins de 18 ans, précisant que ce n'est pas une question politique, mais de sécurité publique. En tant qu' élu, il se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la jeunesse et la population. Il précise que le programme n'est pas encore définitif.

Madame MALESPINE Rosie quitte la salle à 11h47 et revient 11h49

Monsieur le Maire parle de Monsieur Daniel Dolie CITTE, ancien combattant blessé dans les tranchées et l'un des premiers à avoir été décoré à Vieux-Fort. Il est nécessaire de réfléchir aux moyens de sensibilisation des jeunes à l'histoire de la commune, de renforcer le lien intergénérationnel et la transmission des valeurs.

Monsieur CARRIERE Ruddy demande si les administrés auront un programme de la fête patronale. Madame MALESPINE Rosie lui confirme qu'il y aura bien un programme.

Madame MONTHOUEL Claudine souligne qu'étant à l'ère numérique et avec la dématérialisation en plein essor, le programme de la fête patronale sera également accessible sur le site Facebook de la commune, contribuant ainsi à réduire notre impact écologique. Monsieur CARRIERE Ruddy n'exprime aucune objection à cela.

Aucune autre remarque n'est relevée, Monsieur le Maire passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décision : La délibération portant sur l'organisation de la fête patronale est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire demande à faire une minute de silence pour le défunt Monsieur SAMUEL Ludovic, à 11h54 qui nous a quitté à l'âge de 33 ans.

Fin de séance à 11h55.

Le Maire,



Héric ANDRE. /

La secrétaire de séance,

Kessy RENIA-BOURGEOIS. /